



Paris, le 5 novembre 2013

Communiqué de presse

Non à l'augmentation des tarifs du gaz Oui à des tarifs sociaux bas

Les tarifs réglementés du gaz qui concernent les 9 millions de foyers « abonnés » à EDF Suez vont augmenter en moyenne de 0,63% à partir du 1^{er} novembre 2013.

Avec la hausse contractée en janvier 2013, il s'agira d'une hausse totale de plus de 3% par rapport à l'hiver dernier.

Les 2/3 de ces foyers, chauffés au gaz paieront la note la plus salée.

Alors que la précarité énergétique touche 2 à 3 millions de familles en France et que 70 % de la consommation totale des logements est due au chauffage, comment les pouvoirs publics peuvent-ils encore autoriser une augmentation du prix du gaz ?

De ce fait beaucoup de ces personnes vont être contraintes à renoncer à se chauffer correctement au détriment de leur santé et de leur confort.

Le CNAFAL s'insurge contre cette ponction financière qui grèvera le budget de très nombreuses familles déjà en difficulté.

Il s'inquiète de l'évolution programmée, annoncée par le rapport parlementaire du député socialiste Christian Eckhart, qui prévoit une hausse qui « *correspond à 1,41 euro du mégawattheure en 2014, 2,93 euros en 2015 et 4,45 euros en 2016. Soit un surcoût de la facture annuelle d'environ 75 euros en 2016 pour un ménage avec une consommation usuelle de 17 mégawattheures par an.* »

En urgence, le CNAFAL réclame l'adoption du décret qui doit rendre effective l'extension des tarifs sociaux à 4 millions de foyers. Pour qu'il s'agisse d'une aide significative et afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, il est impératif que ces aides soient rapidement revalorisées. En ce qui concerne la fixation des prix du gaz, le CNAFAL appelle au gel des tarifs réglementés et à la mise en place d'un moratoire.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,

Jean-Francois Chalot,
Secrétaire Général,

Claude Rico,
Vice-Président,
en charge du secteur
Consommation et Environnement

06 87 37 16 64.

06 03 05 55 91.

07 89 05 54 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**